

### **Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste**

---

L'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) est un accord de libre-échange entre le Canada et 10 autres pays de la région Asie-Pacifique :

l'Australie

Brunéi

le Chili

le Japon

la Malaisie

le Mexique

la Nouvelle-Zélande

le Pérou

Singapour

le Vietnam.

Une fois que l'Accord sera pleinement mis en œuvre, les 11 pays constitueront un bloc commercial représentant 495 millions de consommateurs et 13,5 % du PIB mondial, ce qui donnera au Canada un accès préférentiel à des marchés importants en Asie et en Amérique latine.

Le PTPGP est entré en vigueur le 30 décembre 2018 pour les six premiers pays ayant ratifié l'Accord, soit le Canada, l'Australie, le Japon, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et Singapour. Le 14 janvier 2019, le PTPGP est entré en vigueur pour le Vietnam.

#### **Admission temporaire des hommes et des femmes d'affaires :**

Les engagements de chaque partie au PTPGP en matière d'accès aux marchés sont décrits et énumérés par ordre alphabétique dans l'annexe 12-A. Les conditions et limitations sont précisées dans l'annexe du Canada à l'égard des visiteurs d'affaires, des personnes mutées à l'intérieur d'une société, des investisseurs, des professionnels et techniciens, et des conjoints. Les conditions et limitations auxquelles sont assujettis les gens d'affaires canadiens qui cherchent à être admis dans un autre pays partie au PTPGP se trouvent à l'annexe 12-A de la partie en question. En pratique, cela signifie que :

**Les visiteurs commerciaux** sont admissibles à des séjours allant jusqu'à six mois avec possibilité de prolongation. Le Canada a pris avec chacune des parties au PTPGP des engagements réciproques, dont les visées sont variables.

**Les personnes mutées à l'intérieur d'une société** sont admissibles à des séjours d'une durée maximale de trois ans, avec possibilité de prolongation. Le Canada a pris des engagements réciproques pour les **cadres supérieurs et les gestionnaires** avec l'Australie, Brunéi, le Chili, le Japon, la Malaisie, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et le Pérou. Pour ce qui est des **spécialistes**, Le Canada a pris des engagements réciproques avec l'Australie, Brunéi, le Chili, le Japon, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et le Pérou. Le Canada a pris un engagement réciproque avec le Chili pour les **stagiaires en gestion**. En ce qui concerne l'admission et l'autorisation de travail des **conjoints** des personnes mutées à l'intérieur d'une société, le Canada a pris des engagements réciproques avec l'Australie, Brunéi, le Chili, le Japon, la Malaisie et le Mexique.

**Les investisseurs** sont admissibles à un séjour maximal d'un an, avec possibilité de prolongation. À cet égard, le Canada a pris des engagements réciproques avec l'Australie, Brunéi, le Chili, le Japon, le Mexique, le Pérou, Singapour et le Vietnam. En ce qui concerne l'admission et l'autorisation de travail des **conjoints** des investisseurs, le Canada a pris des

engagements réciproques avec l’Australie, le Chili, le Japon et le Mexique.

**Les professionnels et techniciens hautement qualifiés** sont admissibles à un séjour maximal d’un an, avec possibilité de prolongation. En ce qui concerne les **professionnels**, le Canada a pris des engagements réciproques avec l’Australie, Brunéi, le Chili, le Japon, la Malaisie, le Mexique et le Pérou; ces engagements ne touchent pas les professions des secteurs de la santé publique et des services sociaux. Le Canada a aussi pris des engagements réciproques relativement à une liste limitée de **techniciens** avec l’Australie, le Chili, le Japon, le Mexique et le Pérou. Les engagements du Canada à l’égard des professionnels et des techniciens dans le cadre du PTPGP sont assujettis aux exigences en matière de connaissances, d’éducation, d’expérience et de salaires qui sont précisées dans l’annexe 12-A du Canada. Le Canada a pris des engagements réciproques pour l’admission et l’autorisation de travail des **conjointes** de professionnels et de techniciens en provenance de l’Australie, du Chili, du Japon et du Mexique.